

Recyclez vos déchets verts à domicile, optez pour le broyage !

PRET D'UN BROYEUR DE DECHETS VEGETAUX

LES MODALITES DU SERVICE

VAL-ECO met à disposition des habitants du blaisois des broyeurs de déchets végétaux, afin de réutiliser le broyat obtenu à domicile. Le broyat sert comme substrat au compost (apporte de la matière sèche), au paillage des plantations (freine la pousse des indésirables, maintient l'humidité des sols, apporte des éléments nutritifs).



Ce prêt gratuit sous conditions est de 24h (sauf emprunt pour le week-end).

Une réservation d'au moins 2 semaines à l'avance est nécessaire.

Plusieurs modèles de broyeurs sont disponibles (voir au verso du document), en fonction des travaux à effectuer.

**Renseignements et
Prise de RDV obligatoire pour le prêt
Tel : 02.54.74.07.43**

Conditions à remplir :

- . Être un particulier résidant sur une des communes du blaisois concernées par ce dispositif (liste au verso du document)
- . Prendre un RDV obligatoire
- . Réutiliser à domicile le broyat obtenu (pas de retour en déchèterie)
- . Présenter sa carte d'identité, une attestation responsabilité civile, un justificatif de domicile, le permis de conduire et l'assurance du véhicule (photocopies)
- . Signer le contrat de prêt
- . Avoir un chèque de caution à son nom (caution de 280 €, 565 € ou 745€ en fonction du type de broyeur prêté)
- . S'engager à rendre le broyeur dans les 24h, sauf le week-end (propre, dans le même état que lors du retrait à VAL-ECO)
- . Avoir le véhicule et/ou la remorque en capacité de transporter le broyeur choisi
- . Avoir les moyens de fixations adéquates pour le transport (type sangle à cliquer/non fournie)
- . Utiliser le kit de protection : gants, lunettes de protection, casque antibruit (fourni)
- . Pour l'utilisation du broyeur au domicile :
 - >modèle électrique : prévoir une rallonge électrique
 - >modèle thermique : faire le plein du bidon d'essence SP95 pour le retour à VAL-ECO

- . Remplir les conditions de sécurité et d'utilisation du broyeur.
- . Ne pas prêter le broyeur.
- . Service limité à 2 prêts par foyer et par an.

Modèles de broyeurs disponibles :

Modèles	STIHL GE 250	STIHL GE 420	MAESTRO COUNTRY XR950
			
Diamètre de coupe <u>maximum</u> branches	30 mm	50 mm	40 mm
Caractéristiques	Tension 230 Volt- Puissance 2500 Watts - Entonnoir à dispositif anti-projection - Cheminée insonorisé - Couteau rabot - Couteau déchiqueteur - Couteau de pré-broyage - Disjoncteur thermique - Roues de transport -	Moteur électrique 230 Volt - Puissance de 3000 Watts - Double chambre de broyage - Entonnoir spécial branche - Entonnoir à dispositif anti-projection - Cheminée insonorisé - Couteaux rabot - Couteau de pré-broyage - Disjoncteur thermique - Roues de transport - Coffret à outil intégré	Puissance moteur : 6.5 CV- 12 couteaux ELIET RESIST (réversibles) - principe de la hache breveté ELIET- transmission : directe avec palier anti-vibratoire - Sac collecteur de broyat (80 l)
Niveau de puissance sonore garanti LwA	103 dB(A)	106 dB(A)	111 dB(A)
Énergie	Électrique	Électrique	Thermique/ <u>essence SP95</u>
Poids	28kg	53 kg	51 kg
Mobilité	Tient dans le coffre	Tient dans le coffre	<u>À tracter</u>

Communes du blaisois concernées par le dispositif : Averdon, Blois, Bracieux, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chailles, Champigny-en-Beauce, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Chitenay, Cormeray, Cour-Cheverny, Cour-Sur-Loire, Fossé, Françay, Herbault, Huisseau-Sur-Cosson, La Chapelle-Vendômoise, La Chaussée St Victor, Lancôme, Les Montils, Marolles, Maves, Ménars, Mesland, Monteaux, Monthou-sur-Bievre, Mont-Près-Chambord, Montlivault, Mulsans, Rilly-sur-Loire, St-Bohaire, St-Claude de Diray, St-Cyr du Gault, St-Denis sur Loire, St-Etienne des Guérêts, St-Gervais la Forêt, St-Lubin en Vergonnois, St-Sulpice de Pommeray, Sambin, Santenay, Seur, Tour-en-Sologne, Valencisse, Valaire, Valloire-sur-Cisse, Veuzain, Villebarou, Villefrancoeur, Villerbon, Villexanton, Vineuil.

Pourquoi broyer les déchets verts ?

Après l'étape de la taille (arbustes, haies...), vient celle de l'évacuation et du transport des déchets verts. Pour éviter cela, et réutiliser vos déchets végétaux à votre domicile, optez pour le broyage !

Un broyeur réduit de 60 à 80% le volume des déchets végétaux, et devient du broyat.

Les avantages du broyat sont nombreux, il sert à :

- pailler vos plantations (déposer une couche de broyat de déchets verts au pied des plantations), ce qui permet de maintenir l'humidité des sols, freiner la repousse et limiter l'arrosage. Pensez à remplacer le broyat régulièrement, car il se dégrade progressivement pour devenir du compost.
- équilibrer votre compost (apport de matière sèche)
- embellir vos massifs et les allées de votre jardin.



Au préalable, trie les tas de branches, en fonction de leurs tailles :

- les plus gros morceaux de bois peuvent être brûlés dans la cheminée
- les branchages moyens (allant de 1 cm à 5 cm de diamètre) avec ou sans feuille sont à broyer (en fonction du modèle de broyeur choisi)
- les petits branchages jusqu'à 1 cm de diamètre peuvent directement être broyés à la tondeuse (technique de la tondeuse mulching), déposés dans le composteur, ou bien servir à allumer la cheminée ou le barbecue.

Infos + : pensez à déposer vos tontes de pelouse une fois bien sèches dans votre potager.

Rappel : le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année dans le Loir-et-Cher (art. 84 du Règlement Sanitaire Départemental).

Comment procéder ?

Profitez du dispositif de prêt gratuit de broyeurs de déchets végétaux proposé par VAL-ECO auprès des particuliers sur le blaisois (document "Modalités du prêt").

Renseignements : valeco41.fr - Tel : 02.54.74.07.43